

AVENANT REGLEMENT

VALIDATION DU COMITE DIRECTEUR DU 07/03/2025

PORT DU SHORTY

Les gymnastes ont la possibilité de porter un shorty lors des compétitions à tous niveaux de pratique. Chaque gymnaste doit être libre de porter un shorty ou non.

Le shorty doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- Longueur : maximum 10 cm à partir de l'entre-jambe
- Couleur : unie, identique à celle du justaucorps. La couleur chair est interdite.
- Inscriptions : aucune inscription n'est autorisée, à l'exception de la marque du fabricant dans la limite d'un petit logo.
- Tissu : élastique, non transparent.
- Forme : ajustée (moulant, près du corps).
- Port : par-dessus le justaucorps, et sous la jupette s'il y en a une (le shorty n'est pas autorisé avec l'académique).

En cas de litige, la conformité du shorty est laissée à l'appréciation du responsable des juges de la compétition.

Lors des passages en compétition et pour les temps protocolaires en équipe : Les shortys portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus et être tous identiques au sein d'une même équipe, ensemble, duo, trio, groupe, et portés par toutes ou aucune.